
Lettre du citoyen Sennetal aux administrateurs du district de Bergues, sur sa renonciation à un traitement annuel de 12 cents livres, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Sennetal aux administrateurs du district de Bergues, sur sa renonciation à un traitement annuel de 12 cents livres, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 426;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38667_t1_0426_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les administrateurs du district de Bergues font part à la Convention nationale que les citoyens Jeanty, ex-curé de Drest-Cappel, Sennes-Al [Sennetal], ex-curé de Nylder [Wylde], Barcel, curé de Saint-Martin de Bergues, Bouzel [Bourel], ex-curé d'Herzècle [Herzeele] et Laurent Vandendorpe, vicaire de Saint-Martin de Bergues, ont renoncé à leur traitement (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Bergues (2).

Les administrateurs du conseil général du district de Bergues, à la Convention nationale.

« Bergues, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

Nous vous adressons copie des actes que le républicanisme et la raison ont dictés. La renonciation qu'ils contiennent méritant à leurs auteurs la mention honorable, nous vous la demandons pour eux, et nous vous assurons que cette gloire sera bientôt ambitionnée par tous les autres apôtres de la stupide superstition dont nos habitants veulent être promptement dégagés.

« DECARREN; SOLIGNAT; Benoît DECHIER; COUTIER. »

(Suivent les lettres de renonciation.)

A.

Lettre du citoyen Jeanty (3).

« Bergues, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens administrateurs du district de Bergues,

« Avant la Révolution je désirais ardemment le règne de la liberté et de l'égalité, j'y ai constamment concouru. Je tâcherai de propager les vertus républicaines jusqu'à la mort pour le bonheur suprême de notre patrie. Je renonce, devant l'autel des lois, à mon traitement de douze cents livres par an en qualité de curé de West-Cappel, ainsi qu'à ma pension de trois cent cinquante livres en qualité d'ex-religieux.

« Vive la République, une et indivisible ! Vive la Montagne ! Vivent les sans-culottes !

« Signé : C.-B. JEANTY, ex-curé à West-Cappel.

« Pour copie conforme :

« TESTEDESIGNES, secrétaire. »

B.

Lettre du citoyen Sennetal (1).

Bergues, le 1^{er} frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens administrateurs du district de Bergues.

« Depuis que j'ai reçu de la nature l'usage de la raison, les droits innés et imprescriptibles de l'homme ont été gravés dans mon cœur avec l'amour de l'égalité et de la liberté. Membre de la République française, uniquement voué au salut de ma patrie, je viens vous déclarer, citoyens, que je renonce à mon traitement de douze cents livres que je recevais en qualité de curé de Wylde; souhaitons désormais que le dernier usage que je pourrai faire du souffle de la nature puisse être pour exprimer ces deux mots : Vive la République, une et indivisible ! Vivent la liberté et l'égalité ! Vivent les sans-culottes !

« Signé : J.-B. SENNETAL, ex-curé de Wylde.

Pour copie conforme :

TESTEDESIGNES, secrétaire.

C.

Lettre du citoyen Bourel.

Bergues, le 1^{er} frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens administrateurs du district de Bergues, département du Nord,

« Un républicain fait toujours ce qui est en soi pour le bien-être de la société. En conséquence, je renonce, devant la loi de la patrie, la plus sage du monde, à mon traitement de 1.500 livres par an.

« Vive la République, une et indivisible ! vive la Montagne ! vivent les sans-culottes !

« Signé : A.-G. BOUREL, ex-curé d'Herzècle.

« Pour copie conforme :

« TESTEDESIGNES, secrétaire. »

D.

Lettre du citoyen Barcel (2).

Ayant été républicain du moment que j'ai eu le bonheur de me servir de la lumière de la raison, elle m'a montré de bonne heure que toute inégalité entre les hommes est contre le droit naturel. Or comme l'immortel ouvrage de l'Acte constitutionnel, énoncé de la Montagne, protège également tous les cultes, j'abhorre l'inégalité que je trouve dans le traitement que

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 173.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(2) *Ibid.*